
**Véhicules routiers — Code
d'identification mondiale
des constructeurs (WMI)**

Road vehicles — World manufacturer identifier (WMI) code

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO 3780:2009](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/556455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3780:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/556455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/556455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3780 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 3780:1983), qui a fait l'objet d'une révision technique.

[ISO 3780:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/556455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/556455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009>

Introduction

La répartition d'origine du code d'identification mondiale des constructeurs (WMI), par pays, a été établie voilà plus de 25 ans; des changements importants sont apparus depuis l'édition précédente de la présente Norme internationale publiée en 1983:

- certains pays n'existent plus;
- l'industrie automobile dans certains pays (par exemple la Chine) s'est développée à un point où les pays concernés ont rapidement réduit leurs attributions d'origine de codes WMI;
- dans d'autres pays à qui de nombreux codes WMI étaient attribués au départ, cette attribution était devenue non utilisée du fait du manque d'une industrie automobile importante dans le pays concerné.

Dans le but de résoudre ce problème avant que la situation ne devienne critique, l'agence internationale pour la maintenance des codes WMI, la SAE (Society of Automotive Engineers), avec le comité SAE VIN/WMI, a mis à jour et adapté la matrice des codes WMI. L'Annexe A contient la répartition des codes WMI amendée, par pays.

Dans le travail de révision de la présente Norme internationale, les modifications significatives suivantes ont été apportées par rapport à l'édition précédente:

- les articles séparés «Objet» et «Domaine d'application» ont été fondus en un seul Article 1; les articles qui suivent ont été renumérotés en conséquence;
- les termes et définitions de l'Article 3 ont été rendus plus compréhensibles et ont été révisés dans les règles de l'art;
- le contenu de 4.3 a également été amendé afin de réduire le risque d'interprétations différentes.

Véhicules routiers — Code d'identification mondiale des constructeurs (WMI)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie le contenu et la structure d'un code permettant d'assurer, à l'échelle mondiale, l'identification des constructeurs de véhicules routiers. Le code d'identification mondiale des constructeurs (WMI) constitue la première section du numéro d'identification des véhicules (VIN) défini dans l'ISO 3779.

La présente Norme internationale s'applique aux véhicules à moteur, aux véhicules tractés, aux motocycles et aux cyclomoteurs définis dans l'ISO 3833.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3779, *Véhicules routiers — Numéro d'identification des véhicules (VIN) — Contenu et structure*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/556455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009>

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 3779 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

code d'identification mondiale du constructeur

WMI

première section du numéro d'identification du véhicule, qui désigne le constructeur du véhicule, et qui est assignée à un constructeur de véhicules afin de permettre l'identification dudit constructeur

NOTE Lorsqu'il est utilisé en conjonction avec les autres sections du VIN, le WMI garantit l'unicité du VIN pour tous les véhicules construits dans le monde durant une période de 30 ans

3.2

organisme national

organisme désigné par chaque comité membre national de l'ISO, et agissant pour le compte de l'agence internationale responsable de la maintenance des codes WMI, pour l'attribution des codes

4 Caractéristiques générales

4.1 Le WMI doit être constitué de trois caractères.

Seuls les chiffres arabes et les lettres romaines majuscules suivants doivent être utilisés dans le VIN:

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

A B C D E F G H J K L M N P R S T U V W X Y Z

Les lettres I, O, et Q ne doivent pas être utilisées.

4.2 Les codes WMI attribués doivent être conservés et contrôlés par l'agence internationale spécifiée dans l'Annexe A agissant avec l'autorisation de l'ISO.

4.3 Un ou plusieurs codes WMI doivent être attribués à chaque constructeur responsable de la production de véhicules, tels que définis dans l'ISO 3779, par l'organisme national du pays dans lequel le constructeur a son siège social. Le constructeur peut déléguer la responsabilité de la production des véhicules à une filiale.

4.4 Un code WMI attribué à un constructeur ne doit pas être attribué à un autre constructeur durant au moins 30 ans après la dernière année d'utilisation de ce code.

5 Caractéristiques particulières

5.1 Premier caractère

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Le premier caractère du code WMI doit être une lettre ou un chiffre désignant une zone géographique. Plusieurs caractères peuvent être affectés à une zone géographique, en fonction des besoins présumés.

L'attribution globale du premier caractère est spécifiée dans l'Annexe A.

ISO 3780:2009
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/550455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009>

5.2 Deuxième caractère

Le deuxième caractère du code WMI doit être une lettre ou un chiffre désignant un pays à l'intérieur d'une zone géographique spécifique. Plusieurs caractères peuvent être affectés à un pays, en fonction des besoins présumés. L'identification du pays de manière unique doit être assurée en utilisant une combinaison des premier et deuxième caractères.

L'attribution globale du deuxième caractère est spécifiée dans l'Annexe A.

5.3 Attribution du premier et du deuxième caractères

La (Les) combinaison(s) du premier et du deuxième caractère doi(ven)t être attribuée(s) à chaque pays conformément à l'Annexe A par l'agence internationale.

5.4 Troisième caractère

5.4.1 Le troisième caractère du code WMI doit être une lettre ou un chiffre attribué par l'organisme national pour désigner un constructeur spécifique. L'identification du constructeur de manière unique doit être assurée par l'utilisation d'une combinaison des premier, deuxième et troisième caractères.

NOTE Plusieurs combinaisons de caractères (c'est-à-dire plusieurs codes WMI) peuvent être attribuées à un constructeur, en fonction de besoins spécifiques.

5.4.2 L'organisme national doit utiliser le chiffre «9» comme troisième caractère pour identifier un constructeur produisant moins de 500 véhicules par an. Dans ce cas, les 3^e, 4^e et 5^e caractères de l'indicateur (VIS) doivent être attribués par l'organisme national, et doivent identifier le constructeur spécifique.

Annexe A (normative)

Administration des codes WMI

L'agence internationale responsable de la maintenance des codes WMI conformément à la présente Norme internationale est la SAE (Society of Automotive Engineers).

Les informations relatives à l'application des nouveaux codes WMI peuvent être obtenues auprès du coordinateur WMI à l'adresse suivante:

Society of Automotive Engineers, Inc. (SAE),
400 Commonwealth Drive,
Warrendale, PA 15096-0001,
USA

Téléphone: +1 724.772.8511
Fax: +1 724.776.3087
E-mail: wmi@sae.org

URL: <http://www.sae.org/standardsdev/groundvehicle/vin.htm>

Des informations additionnelles relatives aux codes WMI courants peuvent être obtenues sur l'URL suivant:

<http://www.nhtsa.dot.gov/cars/rules/manufacture/>

Le Tableau A.1 spécifie les premier et deuxième caractères de la répartition globale des codes WMI.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/556455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009>

Tableau A.1 — Distribution globale des codes WMI

Zone géographique		2ème caractère du code WMI																																			
		A	B	C	D	E	F	G	H	J	K	L	M	N	P	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0			
Afrique	A	Afrique du Sud																																			
	B	Angola																																			
	C	Egypte																																			
Codes en réserve	D																																				
	F																																				
	G	Ligne entière dédiée à une seule région																																			
	H																																				
	J																																				
	K																																				
	L																																				
Asie	M																																				
	N																																				
	P																																				
	R																																				
	S																																				
	T																																				
	U																																				
	V																																				
	W																																				
	X																																				
Europe	Y																																				
	Z																																				
	1																																				
	2																																				
Amérique du Nord	3																																				
	4																																				
	5																																				
Océanie	6																																				
Codes en réserve	7																																				
	8																																				
Amérique du Sud	9																																				
	0																																				

Disponible pour région
Nouvellement disponible. Aucune région spécifiée

Bibliographie

- [1] ISO 3833, *Véhicules routiers — Types — Dénominations et définitions*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3780:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/556455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/556455ca-e927-4557-919d-b94636ddef7/iso-3780-2009>